



Nombre de membres : 19

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Représentés : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Délibération n° 18.04.01

- Pour : 15
- Contre :
- Abstention :

COMMUNE- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - APPROBATION

L'An deux mil dix-huit, le 3 avril 2018 à 19 heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, régulièrement convoqué, s'est assemblé salle des mariages, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud Moynier, Maire.

Ouverture de la séance : Monsieur Arnaud Moynier, Maire a ouvert la séance à 19 heures, puis a fait l'appel des présents :

Présents:

Arnaud MOYNIER
Anne THIBAUT
Daniel THEROND
Marie-Paule DUSSERE
Elisabeth RIGAIL
Jean-Luc BOURDENX
Patrick MOROY
Franck DAUMUR
Nadine TRAZIC
Jean-Louis BULAND
Stéphane ALLEMAND
Michèle LAMANT
Jean-Pierre VITOU

Excusés et représentés:

Frédéric ADELIN
Katia BRADTKE

Secrétaire de séance :

Daniel THEROND

Affiché et publié du
Certifié exécutoire
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Fanny KAPPES

Transmis en Préfecture le

05 AVR. 2018



COMMUNE- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la balance des comptes 2017 et le compte de gestion fourni par la trésorerie,

Considérant que faute de disposer du compte administratif 2017 approuvé, il est possible de procéder à une reprise anticipée du résultat et des restes à réaliser 2017,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2017 au budget ont donné un excédent de 213 969,84€ en section de fonctionnement et de 976 942,99€ en section d'investissement (hors restes à réaliser),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Vu la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

La commission des Affaires Générales consultée,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE : d'anticiper sur la reprise du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017, et d'inscrire les sommes suivantes :

✓ 56 462,00€, en report d'excédent à la section de fonctionnement à la nature 002 (recette).

✓ 157 507,84€, en excédent de fonctionnement capitalisé à la nature 1068 (recette).

✓ 976 942,99€, en report d'excédent à la section d'investissement à la nature 001 (recette)

DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Beaulieu

Arnaud Moynier

